



AGENTS DE LA SÛRETÉ FERROVIAIRE

LA PRIME DES ADPX

GRÂCE À LA DÉTERMINATION DE L'UNSA, LES LIGNES BOUGENT !

À la suite de la DCI déposée à la DZS SO pour laquelle nous avons été reçus le 4 mars dernier, l'UNSA a fermement défendu les intérêts des agents en exigeant que l'attribution de la prime des ADPX ne se fasse pas au détriment de celle des agents opérationnels d'un site.

ET AUJOURD'HUI, LA NOUVELLE TOMBE

La direction de la sûreté, en amont de notre audience, a entendu notre voix et a revu sa position ! Elle a répondu favorablement à notre demande, marquant une avancée majeure pour la reconnaissance des agents.

AINSI

- **Les ADPX bénéficieront** d'une dotation initiale de 400 € sur l'enveloppe globale d'un site.
- **Une gratification exceptionnelle** de 600 € pourra s'y ajouter, portant le montant maximum à 1 000 € par ADPX, conformément à ce qui était initialement prévu.
- **Le budget moyen** provisionné par la direction s'élèvera ainsi à 800 € par ADPX.



CETTE RÉUSSITE ILLUSTRE UNE FOIS DE PLUS LA DÉTERMINATION ET L'EFFICACITÉ DE L'UNSA À DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DE TOUS LES AGENTS. C'EST NOTRE COMBAT QUI L'A EMPORTÉ !

POUR RAPPEL

Nous avons ensuite intensifié notre action en sollicitant une audience auprès de la DDS, d'ores et déjà prévue le 26 mars 2025, pour porter haut et fort cette revendication essentielle.



EN BREF QUE RETENIR ?

- #1 Les agents opérationnels** ne seront pas lésés.
- #2 Les ADPX** voient leur engagement reconnu et valorisé, une revendication historique et forte de notre syndicat.

